Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260129-D06_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LA FRESNAIS, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Etaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Pascal MOULIN, Mme Anita MARTIN, Mme Daisy DELOURME, Mme Annick GINGAST, Mme Monique FOLIGNÉ, Mme Marie-Béatrice MOËNET, M. Denis DAUDIBON, Mme Tatiana BOURDAIS, M. Sylvain IGER, M. Pascal FONTENEAU, Mme Audrey GINGAT, M. Marin LEFEUVRE, Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC et Mme Marie-Dominique LETELLIER.

Pouvoirs : M. Yann RENARD a donné pouvoir à M. Marin LEFEUVRE.

Étaient absents : Mme Chantal LE LUHERNE-BOISSIÈRE, Mme Hélène CHENU, M. Tony COSNEFROY et M. Romain BERTOUX.

Secrétaire de séance : Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 06-2026

Objet : Urbanisme & Foncier - Avenant à la convention d'adhésion au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU35)

Rapporteur : M. Éric POUSSIN, Maire

Exposé :

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine propose depuis de nombreuses années un service de prestations d'architectes par la mise en place d'un conseil en Architecture et Urbanisme. Les missions confiées à l'architecte conseiller du CAU35 sont les suivantes :

- Apporter une information, un conseil aux particuliers pour les demandes d'autorisations d'urbanisme
- Apporte aux élus des conseils sur les autorisations d'urbanisme
- Apporte aux élus les conseils dont ils ont besoin pour leurs projets d'urbanisme, d'architecte, d'équipements communaux, patrimoine,…
- Participe, à la demande des élus, aux jurys de concours d'architecture, sélections d'architectes,…
- Facilite le bon traitement des projets privés ou publics soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France ;

Une convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la commune de La Fresnais a été conclue pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Par conséquent, la convention triennale liant la collectivité au CAU35 ont pris fin au 31 décembre 2025. Au vu de l'année 2026 marquée par les élections municipales, le Département d'Ille-et-Vilaine propose de réaliser un avenant à cette convention.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260129-D06_2026-DE

Cet avenant proposé aura pour effet de prolonger la durée de la convention d'une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026. Ce dernier a été soumis pour validation à la commission permanente du 26 janvier dernier.

Le reste de la convention initiale restera inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du service d'architecte conseil du CAU35 ;
- **DIT** que l'avenant prolonge la convention initiale pour une durée d'un an ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat et tous documents s'y afférents.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 29 janvier 2026

La Secrétaire de séance,
Clémence PHILIPPE-MANCHEC

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine